

Vie locale Notre sécurité a un coût

L'ORGANISATION DE NOTRE POLICE MUNICIPALE

L'organisation opérationnelle de la police municipale relève de la responsabilité de chaque maire, alors que les policiers sont employés par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) qui prend également en charge les coûts liés à leurs véhicules et équipements.

Chaque année, la CAPV affecte aux communes les dépenses réelles de l'année précédente. C'est ainsi que fonctionnent 13 communes de la CAPV, dont Groslay.

EVOLUTION DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Pour l'année 2021, les dépenses de police municipale de Groslay ont été de 699184€. Groslay est championne toutes catégories, avec 1,9 policiers pour 1000 habitants, et un coût de 82,7€ par habitant (soit une augmentation de 42% depuis 2019). A ces dépenses, il faudra prochainement ajouter le coût de la vidéosurveillance : le maire a annoncé le passage de 16 à 33 caméras dont le coût d'exploitation unitaire annuel est de 2500€ chacune, soit un budget de 82500€.

OPTIMISER NOS DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Le maire indique que la très forte augmentation des dépenses de sécurité fait partie de ses promesses de campagne et que les Groslaysiens ont voté pour cela. Pour les élus Groslay Terre d'Avenir, il est temps de s'interroger sur l'adéquation entre les ressources affectées à la sécurité et le niveau de risque qui existe aujourd'hui dans notre commune. Après l'extension des horaires de la PM, l'augmentation de ses effectifs, l'extension de ses locaux, l'attribution de logements municipaux à loyer réduit à plusieurs agents, la création de groupes WhatsApp Voisins vigilants (sans cadre légal), la pose de caméras de chasse, ... est-il encore nécessaire d'augmenter les dépenses de sécurité sans analyse et sans bilan de la situation ?

CRÉATION D'UNE COMMISSION SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Lors du conseil municipal du 24 novembre, nous avons proposé la création d'une commission pour mettre en discussion les questions de sécurité qui sont une préoccupation majeure des Groslaysiens. A notre grande surprise, notre proposition a été rejetée : 15 CONTRE, 11 POUR, 1 Abstention. Le maire a opportunément reçu le soutien des voix de Laura Coudrier, Amalia Capitaine et Guillaume Dubos. Sans ce soutien, une commission sécurité aurait été créée...



Humeur par Paul Moussard

LES ROUILLONS : DÉBUT DE SOLUTION ET BOMBE À RETARDEMENT

La première tranche de construction des maisons destinées au relogement des gens du voyage (Site des Rouillons) est terminée. L'emménagement a commencé le 26 octobre et l'inauguration a eu lieu le 15 novembre. Cette action menée par la CAPV représente un début de solution mais suscite, également, des interrogations.

En effet tout n'est pas réglé.

Nous vous rappelons que différents incendies ont eu lieu à proximité des nouvelles constructions dans des dépôts sauvages de détritus. A l'initiative des élus Groslay Terre d'Avenir, une motion a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 29/09/2022. Cette motion demande à l'AEV (Agence des Espaces Verts) de procéder le plus rapidement possible à l'enlèvement des déchets accumulés sur les parcelles dont elle est propriétaire afin d'éviter de nouveaux incendies.

Le second point important est le relogement des personnes non concernées par les nouvelles constructions. En effet le relogement concerne environ 400 personnes alors, qu'a priori, il y a 700 personnes sur les différents terrains occupés par les gens du voyage. La CAPV a toujours été évasive dans les réponses apportées à nos questions concernant les « non relogés ». Il est temps qu'elle soit concrète sur ce point qui va poser problème si aucune solution n'est apportée aux occupations de terrain dont certaines sont illégales.

Directeur de la publication : François Jeffroy
Association Groslay Terre d'Avenir
Des citoyens engagés d'horizons divers et variés

Pour joindre notre association,
07 83 75 13 95
groslayterredavenir95@gmail.com



LE GROSLAYSIEEN ALTERNATIF

le bulletin qui vous informe par



DÉCEMBRE 2022 N°6



L'édito par François Jeffroy

NOUVELLE MAJORITE AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de la réunion du 29 septembre dernier, le maire a présenté une délibération visant la création d'un tarif hors commune pour la restauration scolaire. Résultat sans appel : 13 CONTRE, 1 Abstention, 11 POUR. Par ce vote, une majorité de conseillères et conseillers a rejeté la politique du maire et de ce qu'il reste de son équipe.

Nous avons dit NON à l'amateurisme du maire qui proposait de changer les règles tarifaires alors que l'année scolaire a commencé. Un maire qui lors du débat qui a précédé le vote n'a pas su dire combien d'enfants seraient concernés par cette mesure (PV du conseil, p. 24-25). NON à la logique exclusivement financière du maire. Sur les 39 enfants concernés, il y a 9 enfants d'employés communaux et plusieurs enfants de commerçants groslaysiens. Par notre vote, nous avons refusé de pénaliser financièrement ces familles qui contribuent à la vie de la commune et au bien-être de ses habitants. NON à l'inhumanité du maire qui voulait pénaliser les parents des 6 enfants handicapés de la classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), classe qui accueille des enfants du secteur (Groslay et communes limitrophes).

Hélas, ce rassemblement de l'opposition ne s'est pas retrouvé lors du conseil municipal du 24 novembre. 3 voix ont manqué pour obtenir le maintien des postes de maire adjoint *Affaires scolaires* et *Jeunesse, sports, loisirs, et culture*, laissés vacants par les démissions de MM. Geffrotin et Hercyk, elles ont également manqué pour bloquer l'augmentation des tarifs des semaines multi-activités et pour obtenir la création d'une commission sécurité et prévention.

Plus que jamais, l'opposition doit unir ses votes pour mettre en échec la politique agressive et régressive du maire.

C'est maintenant le temps des fêtes de fin d'année. Je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne fin d'année 2022, en famille, entre amis.

En bref

FAITES DE LA POMME

Comme chaque année le soleil était présent et les visiteurs nombreux chez Luc & Laurence Desouches qui ont accueilli la 5ème édition organisée par le Réseau Groslaysien le 8 octobre 2022.

FÊTE DE LA SCIENCE

Le dimanche 9 octobre s'est déroulée la Fête de la Science organisée par le maire. Petit clin d'œil à Paul Moussard, élu Groslay Terre d'Avenir, qui a tenu le stand de la fusée à eau !

FADO

Merci au Comité de Jumelage de nous avoir fait profiter de ce magnifique concert, mêlant cultures portugaise et française, à l'église Saint-Martin le samedi 19 novembre.

LA CROISÉE DES ARTS

Les 18, 19 et 20 novembre s'est tenu ce superbe événement culturel organisé par Couleurs d'Arts.

DOUCHE FROIDE AU STADE

Dernière idée du maire pour faire des économies, couper l'eau chaude dans les douches du stade de Groslay. Il fallait y penser... Notre maire l'a fait. Bien évidemment, aucune concertation ou information préalable. Ni aucune étude sérieuse pour évaluer les économies liées à cette mesure. L'image de notre ville auprès des équipes de foot qui viennent jouer à Groslay n'en sort pas grandie Économies de bouts de chandelles alors que dans le même temps, les dépenses de sécurité de notre commune explosent littéralement.

A la loupe

1

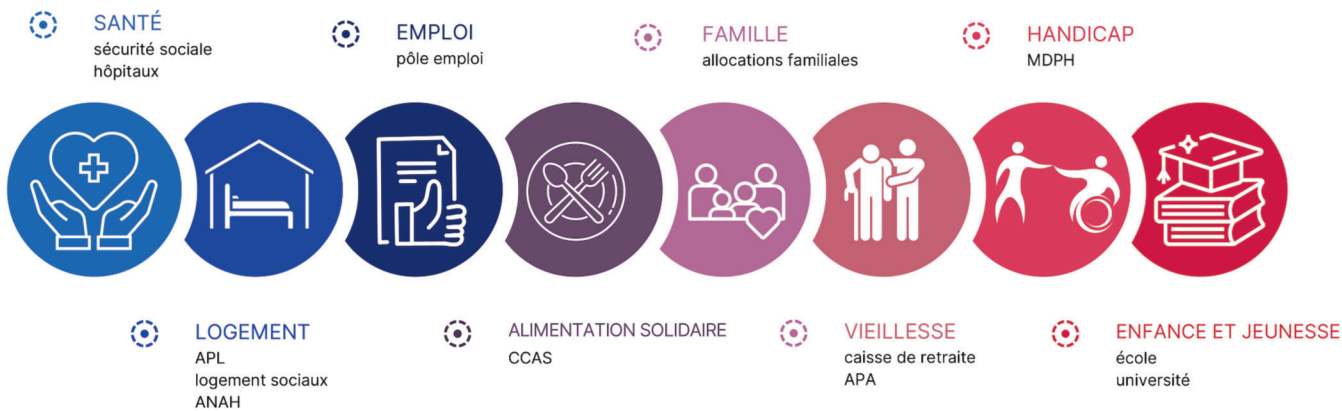
C'EST LE NOMBRE DE BULLETINS MUNICIPAUX PUBLIÉS DEPUIS 1 AN

L'avez-vous remarqué, il s'est déroulé une année entière entre les dates de publication des 2 derniers numéros du "Groslaysien", notre bulletin municipal. Certes, la page Internet de la Mairie de Groslay est bien faite, et il existe l'application "Ville de Groslay". Mais qu'en est-il de l'information des citoyens "non connectés" ?

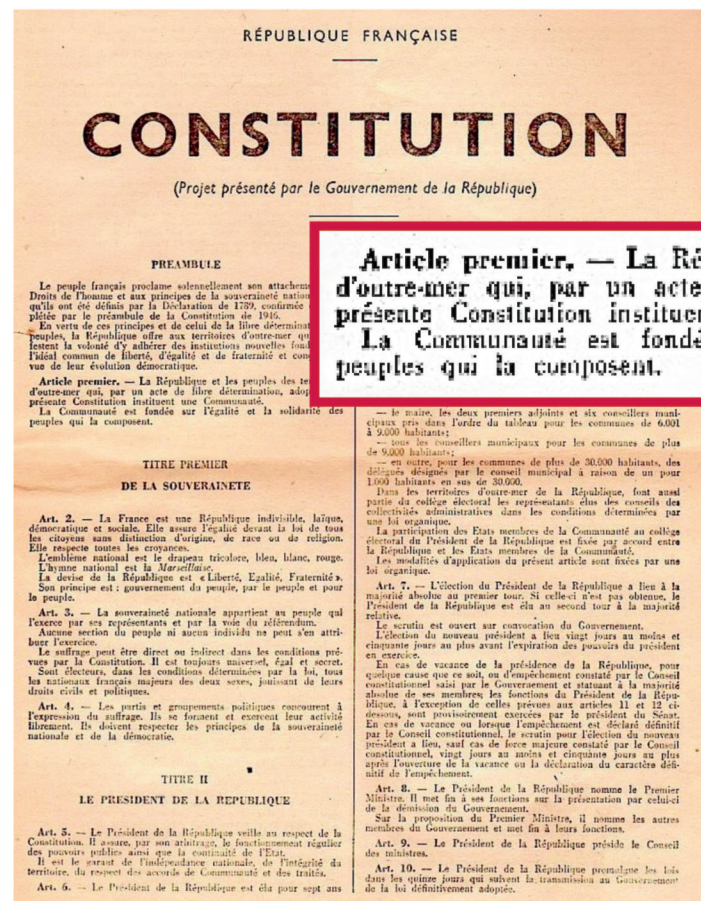
S'agit-il de faire des économies ? L'équipe du maire n'aurait-elle plus la capacité de rédiger des articles ? Ou le maire souhaite-t-il réduire la fréquence de publication des tribunes d'expression des listes d'opposition imposée par la loi ?

LE SOCIAL EST-IL TABOU À GROSLAY ?

Nos impôts, ainsi que les différents prélèvements auxquels nous sommes soumis, servent à financer différentes mesures de solidarité :



Les différents impôts (sur le revenu, les bénéfices, les successions, etc.) et les prélèvements sociaux réalisent le principe de la solidarité nationale car, en étant basés sur tous les revenus, ils contribuent à la redistribution des richesses, à la réduction des inégalités : c'est un facteur de cohésion sociale. Ils sont d'autant plus équitables qu'ils sont progressifs ou proportionnels, chacun contribuant en fonction de ses revenus. Ils entrent dans une démarche collective : c'est tous ensemble que nous nous aidons à vivre en proportion de nos moyens. Ils vont à l'encontre de l'individualisme et du « chacun pour soi ».



La notion de Fraternité apparaît en 1848, dans la Constitution de novembre, il est précisé dans ce texte : « *La République doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux* » et « *les citoyens doivent concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres* ». Au fil du temps, le mot « **solidarité** » est devenu, plus rationnel, plus institutionnel, plus politique.

La commune est censée prendre en charge la solidarité au plan local en proposant des aides : aux personnes en difficulté avec le Centre Communal d'Action Sociale, aux personnes en situation de handicap avec la commission accessibilité, à l'enfance et la jeunesse à travers le subventionnement des activités parascolaires et de loisirs, au 3ème âge avec l'aide au maintien à domicile, etc.

QUE SE PASSE-T-IL À GROSLAY ?

Le maire et son équipe tournent résolument le dos à la solidarité en appliquant avec soin le principe suivant : « faire payer les services aux usagers et pas aux contribuables ». Cela conduit depuis deux ans à des mesures qui détruisent la solidarité entre Groslaysiens.



Cette politique anti-solidarité est soutenue par deux arguments : - « *y en a marre de payer de lourds impôts pour les autres* ». Soyons sérieux, s'il est souvent désagréable de voir son revenu amputé par l'impôt, si l'impôt est élevé « *y en a marre de l'assistanat* », alors le « *reste à vivre après impôt* » l'est aussi. Sous couvert de l'existence de profiteurs, ce discours remet en cause un système qui serait trop généreux. Mais sans les mesures de solidarité, les exclus resteraient définitivement sur le bord de la route. C'est un recul de près de 2 siècles qui nous est proposé !

FOCUS SUR LE CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), est un établissement public ayant pour missions l'accueil, l'orientation et le soutien des personnes en difficulté, isolées ou exclues. Il travaille avec les acteurs de l'action sociale pour accompagner les habitants qui, à un moment de leur vie, connaissent une situation de précarité ou des difficultés sociales.

La réduction de son budget a été permanente depuis l'élection de M. Cancouet et son équipe : 265 000 € en 2020, 235 000 € en 2021 et 220 000 € en 2022.... Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Et pourtant, le CCAS pourrait faire tant de choses pour aider les groslaysiens à mieux vivre :

- faire de la prévention dans le domaine de la santé
- lutter contre l'isolement
- développer l'information sur les aides possibles légales et facultatives
- apporter des solutions à la précarité énergétique
- remédier à la fracture numérique
- accompagner l'insertion professionnelle
- faciliter la colocation sénior/étudiant

SANS MESURES DE SOLIDARITÉ, ÊTES-VOUS PRÊTS À PAYER PLEIN-POT POUR : VOTRE SANTÉ, LA SCOLARITÉ DE VOS ENFANTS, VOS ACTIVITÉS DE LOISIRS, VOTRE PERTE D'EMPLOI OU D'AUTONOMIE, VOTRE SÉCURITÉ ?



" L'Autre c'est toi aussi ! "

